Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260227-202615-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 février 2026

Délibération n° 2026-15

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	15	18

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 17.02.2026
DATE D'AFFICHAGE : 03.03.2026

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Nolwen ROPARS qui avait donné pouvoir à Marion L'ERROL, Karine LE SAINT qui avait donné pouvoir à Philippe SANQUER, David MADEC qui avait donné pouvoir à Fabienne DOLOU.

M. Philippe BRAEM a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats du CFU 2025 au BP 2026

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif 2026 les résultats de l'exercice 2025 figurant au compte financier unique.

BUDGET	AFFECTATION FONCTIONNEMENT	AFFECTATION INVESTISSEMENT
COMMUNE **résultat fonct. = + 728 906.78** **résultat invest. = + 802 788.18**		Art. 1068 ® = 728 906.78 Art. 001 (r) = 802 788.18
CAMPING **Résultat fonct. = + 14 131.39**	Art. 002 (r) = 14 131.39	
LOTISSEMENT des Camélias **Résultat fonct. = + 25 062.90** **Résultat invest. = - 12 124.58**		Art 002 ® = 25 062.90 Art. 001 (d) = 12 124.58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.